



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 11 mars 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2021
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. PIQUER JONQUIERE, Mmes ZELLER (a procuration pour M GOSELIN), THIEBLIN, CHAPUIS, MM. BRUEY, DARRIBEYROS, DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : MM. GOSELIN (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n° 11**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Compte de gestion 2020 – budget principal commune

Madame la Trésorière municipale a transmis le compte de gestion 2020 de la commune. Il convient de se prononcer sur ce compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040031

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRPS. TARTAS

ETABLISSEMENT : L'ARAS

Résultats budgétaires de l'exercice

24000 - TARTAS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCAPITULATIF			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 841 697,67	3 937 363,69	5 779 061,36
Titres de recette émis (b)	1 173 770,79	3 605 672,62	4 779 442,41
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 173 770,79	3 605 672,62	4 779 442,41
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 841 697,67	3 937 363,69	5 779 061,36
Mandats émis (f)	681 275,65	3 142 027,04	3 823 302,69
Annulations de mandats (g)	7 896,44	50 467,24	58 363,68
Dépenses nettes (h = f - g)	673 379,21	3 091 559,80	3 764 939,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	500 391,58	514 112,82	1 014 504,40
(b - d) Déficit			

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021



ID : 040-214003139-20210319-2021_B11-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040031

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. TARTAS

ETABLISSEMENT : TARTAS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24000 - TARTAS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-194 584,89		500 193,58		105 808,69
Fonctionnement	876 430,04	476 835,35	514 111,82		913 766,51
TOTAL I	481 905,15	476 835,35	1 014 505,40		1 019 575,20
II - Budgets des services à caractère administratif 33300-REGIE MUNICIP DES FETES-					
Investissement					
Fonctionnement	5 640,38		12 957,86		18 598,24
Sous-Total	5 640,38		12 957,86		18 598,24
TOTAL II	5 640,38		12 957,86		18 598,24
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	487 545,53	476 835,35	1 027 463,26		1 038 173,44

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable sur ce compte de gestion.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.